



**DÉLÉGATION
FRANÇAISE
À L'ASSEMBLÉE
PARLEMENTAIRE
DE L'O.S.C.E.**

Paris, le 25 février 2021

*LE VICE-PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE
PARLEMENTAIRE DE
L'O.S.C.E.*

LA CRISE DU MULTILATÉRALISME

*REPRÉSENTANT SPÉCIAL
POUR LES AFFAIRES
MÉDITERRANÉENNES*

Intervention de M. Pascal ALLIZARD

EUR_2021_079

Chers collègues,

Permettez-moi de vous dire quelques mots sur la crise du multilatéralisme que nous traversons déjà depuis plusieurs années. Le multilatéralisme à vocation universelle a connu une ascension continue jusque vers la fin du 20^e siècle, puis il a décliné et curieusement ce déclin va de pair avec la montée de l'insécurité internationale que nous connaissons et qui doit interroger notre assemblée. Avec la montée de l'unilatéralisme, du protectionnisme, des intimidations et enfin des infractions éhontées au droit international qui à ce jour restent impunies, il faut reconnaître que le multilatéralisme décline.

Pourtant il est nécessaire pour les États d'adhérer aux fondements du droit international et de persister dans la consultation et la coopération, et ne pas s'engager dans des conflits ou des confrontations verbales pour continuer à vivre dans un environnement supportable sinon en paix. Pour maintenir et pratiquer le

multilatéralisme, il nous faut commencer par rappeler les principes mêmes du droit international.

Dans la première moitié du 20^e siècle, les Nations Unies ont vu le jour après la guerre mondiale et la Charte des Nations Unies est devenue une norme fondamentale reconnue des relations d'État à État. On s'entend pour reconnaître que c'est sur la base d'un système international avec l'ONU comme noyau central et un ordre international fondé sur le droit international, s'appuyant sur le fonctionnement efficace des institutions multilatérales, que des progrès considérables ont été accomplis dans le domaine de la gouvernance mondiale. Nous nous en écartons désormais.

Premièrement les États-Unis, jusqu'à une date récente, nous ont montré qu'ils tournaient le dos au multilatéralisme en se retirant de certaines instances multilatérales et de certains traités et en relâchant les liens qui les attachent à notre continent, mais cette crise politique est loin de se limiter à la politique américaine.

Dès 2014, la Russie annexait la Crimée et menait une guerre en Ukraine (et il faudrait citer aussi la guerre de Géorgie, les tentatives de déstabilisation des pays baltes, l'assassinat d'anciens agents ou d'opposants sur le sol de pays tiers souverains et enfin l'empoisonnement de Navalny) faisant régulièrement affront à l'ensemble du droit international et restaurant un climat de guerre froide.

La Turquie, pourtant membre de l'OTAN, menace d'autres membres de l'OTAN.

Enfin, la Chine, qui prêche le multilatéralisme, quant à elle, développe en attendant et toujours de manière subreptice ses propres instances parallèles. Partout où on ne lui résiste pas, elle façonne seule les règles du jeu selon ses intérêts nationaux. Qui peut encore croire que les Routes de la Soie - la

fameuse « *Belt and Road Initiative* » - constituent une enceinte multilatérale quand en réalité elles permettent à Pékin de conclure des accords bilatéraux avec chaque pays (provoquant un endettement politique et économique) pour développer son influence internationale. La Chine a même enfoncé un coin dans l'Union européenne avec son prétendu format 17+1. En outre, la Chine tire parti de la faible inclusion des pays dits du Sud dans les institutions multilatérales traditionnelles pour y asseoir son influence et ces pays

économique et leur évolution politique.

Cette crise du multilatéralisme s'installe ainsi avec un hégémon libéral américain en retrait et un hégémon autoritaire chinois en pleine ascension. Aux États-Unis, le retour progressif à l'isolationnisme peut être analysé comme une tendance lourde de moyen terme depuis l'appel du Président Barack Obama en 2015 à « en finir avec les guerres sans fin » renforcé par la volonté politique du Président Donald Trump. Cependant, une présidence démocrate, *a fortiori* sous la gouvernance d'un homme qui a été pendant huit ans l'artisan de la politique étrangère de Barack Obama, pourra peut-être renverser la vapeur. Joe Biden n'a-t-il pas d'ailleurs déjà annoncé que les États-Unis reviendraient dans l'Accord de Paris ? C'est un symbole.

Quant à la diplomatie européenne, elle cherche à s'affirmer comme une véritable puissance au service de la méthode multilatéraliste. Mais on voit qu'elle a du mal à affirmer son modèle démocratique, concurrencée par des alternatives autoritaires à travers la planète entière, entre la montée du national-populisme, les ingérences étrangères, et l'affaïssement plus général de l'idéal de la démocratie représentative. En outre, l'UE n'est pas une puissance au sens étatique et régalien du terme et, en outre, elle jugule systématiquement les aspirations régaliennes de ses propres États membres. Il est clair que l'UE ne se projette pas comme un acteur international capable de mettre en œuvre une

politique étrangère d'autant qu'une telle ambition nécessiterait de reposer sur la capacité à user de la force. Or l'UE apparait tout au plus comme une « *soft power* » qui veille en paroles à l'équilibre des puissances dans les régions déstabilisées. Elle s'engage parfois dans « opérations de désescalades des tensions » par communiqués, résolutions et même sanctions diplomatiques et commerciales. Pour réussir à défendre la méthode multilatérale, la diplomatie européenne devrait davantage inclure les pays dits du Sud et de l'Afrique laissés aux mains de la Chine.

Enfin pour porter le flambeau multilatéral avec plus de force, l'Union européenne devrait simplifier sa gouvernance. La règle de l'unanimité systématique sur les sujets de politique extérieure freine encore les coalitions politiques plus volontaristes. Au fond et curieusement pour défendre le multilatéralisme, l'UE aura besoin d'être un peu moins multilatérale et un peu plus politique. La même règle pourrait s'appliquer à notre assemblée.